Haute-Vue
LYCÉE PROFESSIONNEL
Pau-Morlaàs

Avenue des Cimes,
64160 MORLAAS
Tel : 0559330251
Fax : 0559330326

RAPPORT D'EXCLUSION DE COURS

(rappel : l'exclusion ponctuelle de cours n'est possible que lorsqu'un élève met le déroulement d'un cours en danger)

Le présent rapport doit être visé par les CPE et remis à la direction (Proviseur, Proviseur adjoint).
Un exemplaire sera transmis à la famille de l'élève et sera classé dans son dossier.

Elève concerné : (Nom Prénom)……

Classe : ……..

Professeur concerné :……

Date : …… Lieu : …… Heure :……

Conformément au règlement intérieur, je vous rapporte les faits qui m'ont conduit à exclure l'élève mentionné ci-dessus. Les raisons qui m'ont conduit à adopter cette mesure sont les suivantes :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Travail à réaliser en étude : ……..

……

Fait à Morlaàs le ……

Signature du professeur Visa des CPE Visa du Proviseur, Proviseur adjoint